COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – JJ COMBARET – P. WUILLEMIN - S. GUYOT.
Mesdames : R. POUPELIN – O. TIERSONNIER – D. DEVAUX - V. BONNEMOY et L. BISCHOFF.
Excusés : Mme N. CERCLÉ et Mr D. QUÉZET

Le compte rendu de la séance du l9 Décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire.

- Problème école au niveau du RPI, arrêt de travail d'une salariée depuis le 9 janvier 2023, charge de travail répartie sur les autres agents.

L'inspecteur de l'Education Nationale nous a informé que notre RPI est menacé de la fermeture d'une classe. Au niveau du département, 29 postes d'enseignants doivent disparaître. Tout va être fait pour ne pas être dans la liste. Plusieurs rassemblements ont avoir lieu, un à Varennes sur Têche, et également avec les RPI voisins.

- Vestiaires au stade : Problème évacuation des douches, carrelage tâché de colle, reste les meubles à installer et aménagement extérieur.

Bilan financier donné par Mme Poupelin : résultat officiel attendu.

TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE.

Après avoir réalisé un état des chemins communaux, la commission a décidé de retenir pour réaliser des travaux à inscrire au budget 2023, «Chemins La Croix des Ormes, La Grange, Les Devaux, Les Tocants, Les Véveaux, Les Roulands, Renière, Cadelière et Rue Dure », soit une longueur de 2 054 ml.

Un chiffrage a été effectué, il s'élève à 48 997,50 € HT soit 58 797,00 € TTC pour la totalité.

Les membres décident de solliciter l'aide du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie ainsi que le Fonds de Concours attribués aux communes par la Communauté de Communes au tire de l'année 2022 et 2023 soit 12 445,00 €.
Le choix de l'entreprise reste à définir.

ADRESSAGE SUR LA COMMUNE.

Lors de la précédente réunion, il avait été envisagé de réaliser l'adressage, la dénomination des rues et la numérotation des maisons. Cette action contribuera à améliorer :

- la sécurité pour les services d'urgence, gendarmerie…
- L'efficacité des services : La Poste, Enedis, service des eaux…
- Le raccordement à la fibre.
- La guidage et le repérage par GPS.

Un chiffrage a été effectué, il s'élève à **:**

- 4 000,00 € HT soit 4 800,00 € TTC pour la - gestion documentaire, géolocalisation, assistance à la mise en place et à la commande des plaques, mailing pour prévenir les locataires et propriétaires, diffusion de la dénomination et de la numérotation.

- 13 100,00 € HT soit 15 720,00 € TTC pour la fourniture et pose de plaques de rue et numéros de maisons.

Les membres décident de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Une commission est constituée pour travailler sur ce dossier : Véronique Bonnemoy – Odile Tiersonnier – Roselyne Poupelin – Lorraine Bischoff – Patrick Wuillemin et Jean-Jacques Combaret.

ETUDE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR BATIMENTS COMMUNAUX. (CABL)

Une étude est à faire avec le SDE, voir si la structure peut supporter des panneaux.

Egalement l'isolation des logements communaux (pompe à chaleur)
Salle polyvalente : éclairage LED
Eclairage « Chemin des Ormes » voir pour candélabres solaires.

CONTRAT DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL.

Suite à l'appel d'offre fait pour délégation du camping municipal qui a eu lieu en fin d'année, le maire informe que 3 dossiers ont été reçus. Une commission s'est constituée et a étudié les candidatures, et reçu les porteurs de projets.

Après avoir entendu les informations données par la commission, deux dossiers ont été retenu, il s'agit du dossier de Mr Bernard Fayet et Mr Van Soelen Mike, tous les deux domiciliés dans la commune.

Après discussion, et mise au vote, 5 voix pour Mr Fayet, 3 voix pour Mr Van Soelen et 1 abstention, Mr Bernard Fayet aura la gérance du camping municipal à compter de Mai 2023.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DES CLASSES.

Les élus de la commune de Trézelles ont pris connaissance des mesures annoncées pour la carte scolaire 2023 du 1er degré, dans l'Académie et dans le Département de l'Allier.
58 postes d'enseignants seraient retirés à l'Académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2023, dont la moitié exactement 29 pour le Département de l'Allier.

Les membres du conseil s'élèvent contre ces annonces désastreuses pour notre territoire, pour l'éducation de nos enfants, pour la vie dans nos campagnes et notre attractivité. Ces mesures auraient un lourd impact pour les communes qui ont réalisés de nombreux investissements pour que les écoles et les classes offrent un cadre d'études le mieux adapté aux élèves et impacteraient le personnel communal mis à disposition des enseignants.

La suppression de 29 postes d'enseignants dans l'Allier, conduisant à davantage encore de fermetures de classes, aurait pour conséquence des effectifs beaucoup plus élevés.

Ces annonces brutales se basent sur des estimations d'effectifs scolaires à la rentrée prochaine.

Personne ne conteste la baisse tendancielle de la démographie scolaire dans notre Département. Mais ces estimations, par nature très fluctuantes, demandent d'abord à être confirmées. Ensuite, l'Allier ne représente que 30% de la baisse du nombre d'élèves dans l'Académie : comment comprendre qu'il subisse alors 50% des postes supprimés ? Enfin, une amélioration du « taux d'encadrement » (nombre d'enseignants par élève) serait justement l'occasion d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui sont loin d'être optimales aujourd'hui. Le rôle de la puissance publique n'est-il pas « d'accompagner le déclin », et non de le combattre ou de l'inverser ?

Aussi les élus de la commune de Trézelles demandent la suspension immédiate de ce projet de carte scolaire, et une refonte complète et urgente de la dotation académique envisagée.

Dans l'immédiat, les élus de la commune soutiennent l'ensemble des mobilisations des parents d'élèves, enseignants et élus municipaux directement concernés : tous demandent simplement le respect des valeurs de la République et la reconstruction d'un service public d'éducation en capacité de faire reculer les inégalités sociales et de réussite scolaire partout sur le territoire national.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE – FINANCEMENT DU CONTINGENT DU SDIS DE L'ALLIER – ADOPTION TRANSFERT COMPETENCE ;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la prise de la compétence communautaire supplémentaire « financement du contingent du SDIS de l'Allier » portant exclusivement sur les dépenses relatives aux contributions obligatoires au SDIS de l'Allier, hors dépenses d'investissement, par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en lieu et place des communes membres, à partir du 1er janvier 2023,

- d'autoriser le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de communes et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL

Mr Le Maire informe les membres que Mme Coralie GARRIVIER, recrutée en contrat d'accroissement temporaire d'activité depuis le 7 novembre 2022, pour assurer les fonctions d'agent de service au restaurant scolaire, effectue des heures complémentaires en remplaçant l'agent en arrêt maladie, à garderie périscolaire, et l'accompagnement dans le bus, matin et soir.

Le conseil à l'unanimité, approuve la rémunération des heures complémentaires effectuées.

AMRF - DESIGNATION D'UN ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFIMILIALES».

Mme Odile TIERSONNIER est nommée référente au sein du conseil municipal.

PROJET « TERRITOIRE EN AQUARELLE » proposée par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
Mme Lorraine BISCHOFF est chargée de ce dossier.

Questions diverses :
- Chemin « Les Bouets » à voir.
- Transport à la demande.
- Commission bulletin municipal : 13 février à 18 h 30.